

**OPTIM'EXPERTIZ**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 15 Rue Croix Castel 78600 Maisons-Laffitte

**891 317 901 RCS Versailles**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> Janvier 2025**

Le premier janvier 2025, à 9h,

Au siège social 15 Rue Croix Castel 78600 Maisons-Laffitte

Monsieur Carlos PEREIRA, associé unique et gérant de la Société OPTIM'EXPERTIZ,

**-A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Au transfert du siège social de la société et modification corrélative des statuts ;
- Au pouvoir en vue des formalités

**PREMIERE DECISION**

***TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS***

L'associé unique décide de transférer le siège social au 102 Bis rue de Miromesnil 75008 Paris, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 4 – Siège Social

Le siège social est fixé au 102 Bis rue de Miromesnil 75008 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CAR

## **DEUXIEME DECISION**

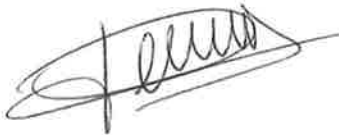
### **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'associé unique délègue tous pouvoirs à @ACOM PLURIEL CONSEILS – STE D'EXPERTISE COMPTABLE, sis 102 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris, aux fins d'accomplir toutes formalités de droits et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**Monsieur Carlos PEREIRA-**

**Associé unique, gérant**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Pereira', written over a horizontal line.